

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 avril 2018

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Marc
QUINIOU**

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 27/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2018 (accusé de réception du 27/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Don de la statue dite du 'petit breton' 10 rue Kéréon

Il s'agit d'accepter le don de madame Goffart-Grangier et de monsieur Lecorchet de la statue dite du « petit breton » sis 10 rue Kéréon

La statue dite du « petit breton » est une statue en bois polychrome de la fin du 19ème siècle qui était fixée sur la façade de l'immeuble du 10 rue Kéréon, au niveau du 1er étage.

Cette statue a été endommagée en 2006 et réparée pour un montant de 4 000 € mais n'a jamais été replacée sur la façade de l'immeuble.

Madame Marion Goffart-Grangier et monsieur Laurent Lecorchet, propriétaires du 1er étage de l'immeuble depuis 2012, ont souhaité faire don de la statue à la Ville, charge à elle de la réinstaller, l'entretenir et l'assurer.

Cette condition implique que ce don s'accompagne d'une clause de perpétuelle demeure. Les éventuels frais liés à l'instauration de cette clause seront supportés par la Ville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de recevoir le don de Mme Goffart-Grangier et de M. Lecorchet, sous condition d'une clause de perpétuelle demeure ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

